KPOP DANCE CONTEST

- Organisé par l'association New Impulsion Entertainment -

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2020

Au TGS OCCITANIE GAME SHOW

REGLEMENT DU CONCOURS

#Article 1 : DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions au concours *KPOP DANCE CONTEST*, sont ouvertes sur notre site internet http://**newimpulsion.com**, du lundi 12 octobre 2020 (08h00) au dimanche 15 novembre 2020 (23h59).
Lien direct vers la page des inscriptions : http://newimpulsion.com/index.php/dance-contest/tgs-kpop-contest/

#Article 2 : PRESELECTIONS

Pour participer aux présélections, vous devez remplir les informations demandées avec exactitude, et joindre dans le formulaire d'inscription, un lien vers une ou plusieurs vidéos nous permettant de voir vos talents de danseur.

Attention, nous n'acceptons que les candidatures dans le thème KPOP.

Vous serez contactés par mail, pour toute demande d'information complémentaire.
Vous recevrez également un mail à la date limite des inscriptions, vous indiquant si vous avez été sélectionnés.

Un mail définitif vous sera envoyé quelques jours avant le salon afin de vous tenir informé du déroulement du concours.

#Article 3 : CATEGORIES

Le concours se décompose en deux catégories :
- Catégorie SOLO : participation individuelle sur une durée de 2 minutes maximum.
- Catégorie GROUPE : 2 à 6 participants sur une durée de 3 minutes et 30 secondes maximum.

#Article 4 : PARTICIPER DANS PLUSIEURS CATEGORIES

Un participant, s'il le souhaite, peut concourir à la fois en catégorie SOLO et en catégorie GROUPE ; mais s'il est gagnant, il ne pourra être gagnant que dans une seule catégorie.

#Article 5 : VALIDATION DES INSCRIPTIONS

Chaque participant devra se présenter au stand New Impulsion Entertainment, le dimanche 29 novembre 2020 au matin (avant 11h00), afin de valider sa présence et son inscription (nombre de participants présents, audio...). Nous vous indiquerons plus de détails à ce sujet dans le mail récapitulatif du déroulement du concours.

#Article 6 : FILE D'ATTENTE

Les candidats n'ayant pas été sélectionnés seront placés sur liste d'attente. Ils sont donc invités à se rendre sur notre stand New Impulsion Entertainment le dimanche 29 novembre 2020 au matin dès 11h00, afin de savoir s'ils peuvent remplacer un participant absent lors du concours.

#Article 7 : REFUS D'INSCRIPTIONS

New Impulsion Entertainment se réserve le droit de refuser certaines inscriptions si :

- Le nombre maximum de participants a été atteint.
- Une même musique est utilisée à plusieurs reprises.
- Une danse présente des caractères trop osés.
- L'inscription est incomplète.

#Article 8 : FICHIER AUDIO

Le fichier audio que nous vous demandons de joindre dans le formulaire d'inscription, devra se présenter comme suit :

- Au format MP3.
- De 3 minutes et 30 secondes maximum pour les groupes.
- De 2 minutes maximum pour les solos.

Vous pouvez héberger votre fichier audio sur différentes plate-formes afin de nous envoyer son lien :

- Wetransfer
- Mediafire

Vous pouvez également nous l'envoyer par mail (en précisant votre nom et prénom) à **ni.inscriptions@gmail.com**

L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser tout fichier relevant d'une trop faible qualité.

Nous demandons à chaque participant d'apporter son fichier audio le jour J sur clé USB, afin de prévoir un quelconque soucis audio au moment de la validation de l'inscription.
En cas de problème persistant même avec le remplacement par le fichier apporté sur place, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. De plus nous ne pourrons être tenus responsables en cas de soucis de sonorisation de la scène.

#Article 9 : BACKSTAGE ET VESTIAIRES

Seuls les participants ont accès aux coulisses et aux vestiaires ; ils ne peuvent pas être accompagnés de personnes extérieures.
Seuls les participants mineurs de moins de 16 ans, peuvent demander à l'équipe organisatrice, d'être accompagnés d'un accompagnateur. Notre équipe donnera alors son accord ou son désaccord en fonction de la situation.

Nous vous conseillons de bien veiller sur vos affaires, nous ne pourrons être tenus responsables en cas de vols.

#Article 10 : NOTATION

Tout d'abord, le jury assistera à vos prestations sur scène, et ainsi pourra vous noter sur divers critères techniques.

Attention, vous ne devez pas quitter les coulisses sans l'autorisation de l'équipe organisatrice, afin de ne pas manquer les annonces (consignes, retours sur scène etc).

Ensuite le jury se concertera afin d'élire les gagnants de ce concours.

#Article 11 : REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera sur scène, après la concertation du jury. Vous aurez plus d'informations par mail quelques jours avant le salon.

#Article 12 : INTERDICTIONS

Pour des raisons de sécurité et de bon ordre, sont interdits sous peine de disqualification immédiate, et plus si nécessaire :

- Toute arme possible, tranchante, en fer, en acier, ou pouvant être confondue avec une véritable arme (épée, dague, pistolet, projectiles...).
- Tout liquide et tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène (confettis, paillettes...)
- Toute représentation et geste à caractère raciste, pornographique ou incitant à la violence.
- Tout vol.

#Article 13 : MINEURS

Chaque participant mineur doit retourner avant le 15 novembre 2020, une photo ou scan de l'autorisation parentale datée et signée, disponible sur notre site internet, à l'adresse mail suivante :
ni.inscriptions@gmail.com

Nous conseillons aux participants de moins de 16 ans d'être accompagnés d'une personne majeure, puisque nous ne pourrons assurer leur totale surveillance.

#Article 14 : REGLEMENT ET DROIT A L'IMAGE

De par leur participation, les participants adhèrent à ce présent règlement, et acceptent toute exploitation photographique, filmique et sonore pendant et après la convention.

RDV sur la page d'information du concours
pour découvrir le JURY, les récompenses et les partenaires !
http://newimpulsion.com/index.php/kpop-contest/

Nous n'avons pas répondu à toutes vos questions ?
Contactez-nous alors par mail à
ni.inscriptions@gmail.com

*

Nous vous souhaitons à tous
BONNE CHANCE !